

Le mot du **MAIRE**



Le 4 février dernier, la commune a gagné en première instance son procès contre un propriétaire de terrain non constructible qui a construit sa maison sans aucune autorisation (le défendeur a fait appel de ce jugement) .

Il a été reconnu coupable de non respect des règles d'urbanisme et condamné à 500 € d'amende ainsi qu'à la démolition de sa maison dans un délai de 3 mois.

Passé ce délai, il sera soumis au paiement d'une astreinte de 100 € par jour de retard. De plus, il devra verser 600 € à la mairie de Sotteville-sous-le-Val au titre de l'article 475.1 du code des procédures pénales, plus 1 € de dommages et intérêts.

Il est toujours regrettable d'en arriver à de telles extrémités, mais il faut bien comprendre que la répartition du territoire d'une commune en zones constructibles et non-constructibles ne se fait pas au hasard.

“ Construction sans autorisation ”

Il faut garder un juste équilibre entre les espaces agricoles, les espaces naturels et ceux qui peuvent accueillir de l'habitat permanent. Quant aux contraintes architecturales, elles visent à conserver une certaine harmonie dans l'urbanisation.

C'est pour cela que toute construction à partir de 20 m² doit faire l'objet d'une demande de permis de construire. ■

Bien à vous,

Votre Maire

Frank MEYER

LA BENNE A PAPIER EST DE RETOUR !

Les parents d'élèves de l'école Hergé poursuivent leur opération "recyclage de papier". Une benne sera mise à votre disposition sur la place de l'église

samedi 24 et dimanche 25 avril

pour collecter vos papiers à recycler.

Cette initiative écologique et citoyenne permettra de récolter des fonds pour financer les projets scolaires.

MERCI

Pour faciliter la collecte, merci de mettre vos papiers dans des cartons ou de les ficeler.

✓ Papiers, livres, cahiers, magazines, publicités, catalogues...

⊘ Emballages plastifiés de publicité, cahier avec spirale ou couverture plastique...

Du NOUVEAU

Un nouveau bâtiment pour nos services techniques



Projet phare de cette année 2021, la commune va construire un nouveau local technique derrière la mairie (en face des ateliers municipaux actuels - voir la simulation ci-contre).

Totalement intégré dans son environnement immédiat et d'une surface totale de 52 m², le nouveau bâtiment permettra le **stationnement** du camion des services techniques et le **stockage** de matériaux inertes et outillages.

L'implantation du local permettra d'optimiser le travail de nos agents des services techniques tout en conservant la possibilité de retournement des véhicules ainsi que les livraisons dans cet accès sans issue (notamment pour la restauration scolaire).

Cet investissement d'un montant total estimé de 106 434 € HT (comprenant la construction, la maîtrise d'œuvre, le géomètre et les études) a été validé par le conseil municipal le 13 mai 2020. Le permis de construire est accordé et le plan de financement sans emprunt est également validé (des demandes de subventions sont d'ores et déjà lancées). Le début des travaux est prévu pour la mi-année. ■

Pour toujours mieux vous servir, notre site internet s'offre une seconde jeunesse !

Le site internet de la commune a été intégralement refondu pour vous offrir un contenu plus complet et une navigation optimisée car il s'adapte à votre support de lecture : ordinateur, tablette et smartphone.

Vous y trouverez des actus, une rubrique agenda, des informations communales, une rubrique contact et des liens utiles (associations locales, métropole...) : www.sotteville-sous-le-val.fr

Nous restons à votre écoute pour l'enrichir et le faire évoluer ! ■



AGENDA

Jeudi 18 mars

Reprise de la **COLLECTE DES DÉCHETS VERTS**

Mercredi 31 mars • 20h • Mairie

CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 au 23 avril • Mairie

INSCRIPTION ÉCOLE HERGÉ

Pour inscrire votre enfant à l'école Hergé, contactez la mairie au 02 35 78 86 01 pour prendre rendez-vous la semaine du 19 au 23 avril.

Samedi 24 et dimanche 25 avril • Place de l'église

COLLECTE DE PAPIERS au profit de la coopérative scolaire de l'école Hergé.

Dimanche 13 et 20 juin

ÉLECTIONS régionales et départementales.

L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE EST PROLONGÉ JUSQU'AU 1ER JUIN PAR LE GOUVERNEMENT.

CERTAINS ÉVÈNEMENTS SONT SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER.

Les jeudis, pensez-y, pensez tri !

Lorsque vous triez vos déchets, vous offrez une seconde vie à vos papiers et à vos emballages. Recycler, c'est préserver les ressources naturelles, créer de l'emploi et maîtriser le coût de gestion des déchets ménagers.

ALORS PLUS DE DOUTE, SUIVEZ LES CONSIGNES POUR NOTRE COMMUNE !

**CHEZ VOUS,
TOUS LES PAPIERS
ET EMBALLAGES SE TRIENT.**



**Briques alimentaires,
cartons**



**Capsules,
couvercles,
opercules**

**Emballages
en métal**



**TOUS
les papiers**

**LES DÉCHETS RECYCLABLES SONT À JETER,
EN VRAC ET NON IMBRIQUÉS
DANS LE BAC À COUVERCLE JAUNE.**



**Bouteilles, bidons
et flacons
en plastique**



**TOUS les autres
EMBALLAGES
en plastique**



CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Exploitée durant 11 années par la compagnie des sablières de la Seine (groupe LafargeHolcim), l'ancienne carrière du Val Renoux poursuit sa reconversion.

Aujourd'hui transformé en éco-site, le lieu est idéal pour la promenade et l'observation de la nature. La commune doit reprendre prochainement la **maîtrise foncière** de ce site à l'euro symbolique. L'occasion pour vos élus de faire un état des lieux pour préparer la rétrocession dans les meilleures conditions.



VOTRE SÉCURITÉ, NOTRE PRIORITÉ

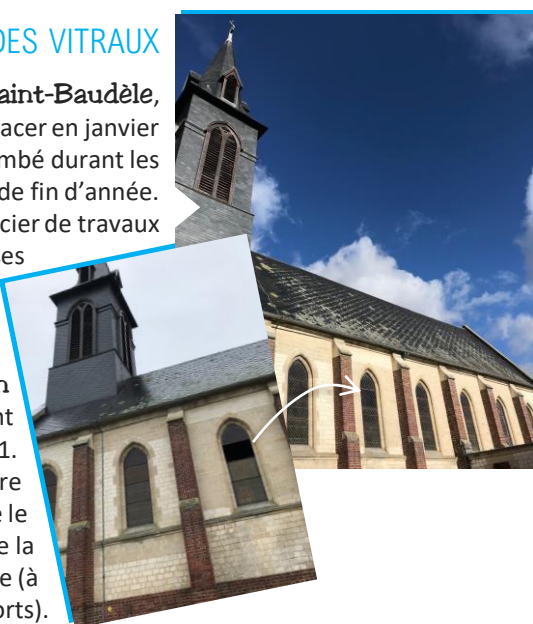
Pour renforcer et sécuriser le garde corps situé rue du village (au niveau de la MAM), la Métropole et la commune ont entrepris des travaux de remplacement des anciens rondins de bois. L'assise en béton a été entièrement refaite et une **nouvelle barrière** mise en place en février dernier.

REPLACEMENT DES VITRAUX

Propriétaire de l'**église Saint-Baudèle**, la commune a fait remplacer en janvier dernier un vitrail qui était tombé durant les fortes rafales de vent de fin d'année. L'édifice va également bénéficier de travaux pour conforter ses murs d'enceinte.

Dans le cimetière, les opérations de reprise des **concessions dégradées ou en état d'abandon** se poursuivront en 2021.

Cette procédure est nécessaire pour mettre en sécurité le cimetière et s'accompagne de la mise en place d'un ossuaire (à proximité du monument aux morts).



PATRIMOINE À PROTÉGER

Datant du 17^{ème} siècle et implanté sur les communes de Sotteville-sous-le-Val et Freneuse, le **château de Val Freneuse** a eu plusieurs vies. Successivement résidence de Pierre Le Cormier (conseiller du roi au parlement de Rouen) et lieu d'accueil pour les enfants durant la seconde guerre mondiale, il a récemment été transformé en plusieurs appartements privés. Le château est classé Monument Historique.

Malheureusement, la bâtisse est aujourd'hui très endommagée (notamment à cause des traitements anti-mérule). La commune coordonne une équipe pluridisciplinaire pour accompagner les co-proprétaires qui devront engager des travaux pour sauvegarder ce patrimoine local.



ENGAGÉE POUR LE TÉLÉTHON

Fidèle bénévole du Téléthon et membre du conseil d'administration du C.C.A.S. de la commune, Evelyne Jégou a participé à la remise du chèque de la collecte 2020 du **collectif Téléthon Boucle de Seine** (représenté par Monsieur Salinas à gauche sur la photo). Ce collectif regroupe 9 communes du territoire elbeuvien dont Sotteville-sous-le-Val.

Pour cette édition et malgré la crise sanitaire, une belle contribution locale de 43 421,70 € permettra de soutenir les malades et les chercheurs.